



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 4 juillet 2026, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	19

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame CARPENTIER, Monsieur TREFOUX, Madame LOUIS-PHILIPPE, Monsieur BLAIZOT, Madame LEBAILLY, Madame VILLARD, Monsieur HAMEL, Madame JOURDAN, Monsieur HAINCOURT, Madame LEGRANDOIS, Monsieur DECARSIN, Madame VANHEMS, , Madame LANGLAIS, Monsieur OLLIVIER, Monsieur FLEURY, Madame CAVIER

Absents excusés : Monsieur FORGAR a donné pouvoir à Madame LEBAILLY, Monsieur ENGEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI

Secrétaire de Séance : Madame CARPENTIER

26-075 PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le Code de la sécurité intérieure, et son article L. 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure, codifiés aux articles R. 731-1 à R. 731-8,

Considérant que des situations susceptibles de perturber le fonctionnement quotidien des organisations peuvent être nombreuses (inondations, incendies, explosions...).

Considérant que le désarroi, les attentes des citoyens les amènent à interpellier le Maire susceptible d'apporter dans l'urgence des réponses à des situations imprévues ou inopinées.

Considérant que le Plan Communal de sauvegarde est arrêté par le maire qui est chargé ensuite de la présenter en conseil municipal.

Après avoir pris connaissance du Plan Communal de Sauvegarde, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- **APPROUVE** le Plan Communal de Sauvegarde tel qu'il a été présenté.

VOTE : POUR : 19

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

Accusé de réception en préfecture
014-211400668-20260709-26-075-DE
Date de télétransmission : 18/07/2026
Date de réception préfecture : 18/07/2026